

Comité Syndical du 17-03-2011 Délibération N°01

Date de la convocation : 08 mars 2011

Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : J. Abadie, J. Argagnon, J-P. Barthe, B. Bats, I. Boucharbat, C. Bourbon, J-P. Capot, C. Cazanave, J-F. Chataigné, C. Colomes, A. Gallet, R. Gasquet, F. Lacaze, F. Lafon-Puyo, D. Lagarrigue, J-B. Larzabal, A. Luquet, C. Marienval, S. Mouret, J-P. Peressotti, F. Pique, G. Poeydomenge, C. Prat, P. Riviere, B. Sanchez, A-M. Thalès

Excusés : G. Dorgans, G. Lagardelle, M. Loudet, J-C. Piron, B. Plano

Votants : 26

Pour : 26

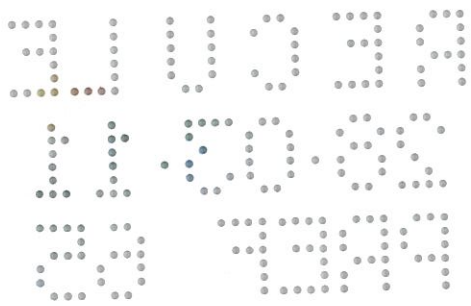
Contre : 00

Abstention : 00

Objet : Compte Administratif 2010 du SMTD 65

Exposé des motifs :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année ainsi que les décisions modificatrices de l'exercice considéré, l'assemblée examine le compte administratif du budget principal du SMTD 65 qui peut se résumer de la façon suivante :



Budget Principal

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTE	Prévisions budgétaires..... A	8 862 644,00	17 035 249,00	25 897 893
	Titres recettes émis..... B	7 592 700,15	15 209 281,23	22 801 981,38
	Reste à réaliser..... C			
DEPENSE	Autorisations budgétaires..... D			
	Engagements..... E	8 862 644,00	17 035 249,00	25 897 893
	Mandats émis..... F	4 437 356,85	15 306 875,57	19 744 232,42
	Dépenses engagées non mandatées..... G			
RESULTAT DE L'EXERCICE	(H=B-) Excédent	3 155 343,30		3 057 748,96
	(I=F-B) Déficit		97 594,34	
	Reste à réaliser			
	(J=C-G) Excédent (K=G-C) Déficit			
RESULTAT REPORTE	(L) Excédent (M) Déficit	2 428 544,84	1 544 707,05	883 837,79
RESULTAT CUMULE <i>hors reste à réaliser</i>	Excédent Déficit	726 798,46	1 447 112,71	2 173 911,17

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

CONSTATE :

- Les identités de valeurs avec le compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux crédits et aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes de la comptabilité principale et annexe,
- Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

Le Président,
Guy POEYDOMENGE

Syndicat Mixte de Traitement des Déchets

30, avenue Saint-Exupéry - 65000 Tarbes
tél. 05 62 38 44 90 - 05 62 98 99 36
fax : 05 62 38 16 91 - www.smttd65.fr

Comité Syndical du 17-03-2011 Délibération N°02

Date de la convocation : 08 mars 2011
Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : J. Abadie, J. Argagnon, J-P. Barthe, B. Bats, I. Boucharbat, C. Bourbon, J-P. Capot, C. Cazanave, J-F. Chataigné, C. Colomes, A. Gallet, R. Gasquet, F. Lacaze, F. Lafon-Puyo, D. Lagarrigue, J-B. Larzabal, A. Luquet, C. Marienval, S. Mouret, J-P. Peressotti, F. Pique, G. Poeydomenge, C. Prat, P. Riviere, B. Sanchez, A-M. Thalès

Excusés : G. Dorgans, G. Lagardelle, M. Loudet, J-C. Piron, B. Plano

Votants : 26
Pour : 26
Contre : 00
Abstention : 00

Objet : Compte de gestion 2010 SMTD 65

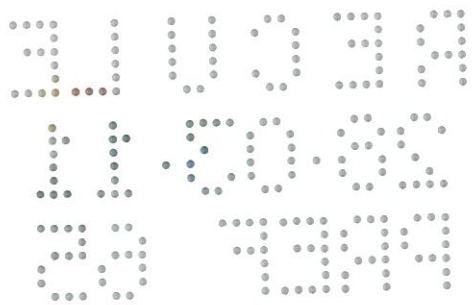
Exposé des motifs :

Décide,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010, les décisions modificatrices qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des comptes de tiers ainsi que de l'état du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2010,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recette émis ainsi que tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,



- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

L'exposé du Rapporteur entendu,

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

➤ que le compte de gestion du SMTD 65 dressés par le Payeur Départemental pour l'exercice 2010, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le Président,
Guy POEYDOMENGE**

Comité Syndical du 17-03-2011 Délibération N°03

Date de la convocation : 08 mars 2011

Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : J. Abadie, J. Argagnon, J-P. Barthe, B. Bats, I. Boucharbat, C. Bourbon, J-P. Capot, C. Cazanave, J-F. Chataigné, C. Colomes, A. Gallet, R. Gasquet, F. Lacaze, F. Lafon-Puyo, D. Lagarrigue, J-B. Larzabal, A. Luquet, C. Marienval, S. Mouret, J-P. Peressotti, F. Pique, G. Poeydomenge, C. Prat, P. Riviere, B. Sanchez, A-M. Thalès

Excusés : G. Dorgans, G. Lagardelle, M. Loudet, J-C. Piron, B. Plano

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 00

Abstention : 00

Objet : Affectation des résultats 2010 du CA du SMTD 65

Exposé des motifs :

Décide,

Monsieur le Président rappelle aux délégués du Comité Syndical les résultats d'exécution du budget 210 du SMTD 65. Le Comité Syndical prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

Résultat d'investissement : + 726 798,46 €

Résultat de fonctionnement : + 1 447 112,71 €

Compte tenu des besoins exprimés lors de la préparation du budget primitif et du budget supplémentaire, Monsieur le Président propose d'affecter les excédents de la façon suivante :

Recette de fonctionnement (c/002) : 456 479,71 €

3103A
1.00.05
2011

Excédent d'investissement (c/001) : 726 798,46 €

Excédent de fonctionnement reporté à la section d'investissement (c/1068) : 990 633 €

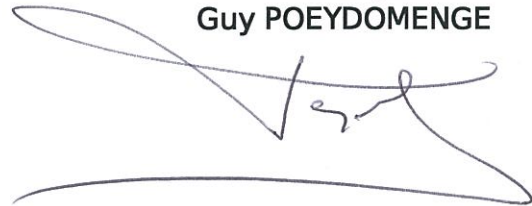
Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Les affectations au Budget Supplémentaire 2011 suivantes :

- Recette de fonctionnement (c/002) : 456 479,71 €
- excédent d'investissement (c/001) 726 798,46 €
- Excédent de fonctionnement reporté à la section d'investissement (c/1068) : 990 633 €

**Le Président,
Guy POEYDOMENGE**



Comité Syndical du 17-03-2011 Délibération N°04

Date de la convocation : 08 mars 2011
Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : J. Abadie, J. Argagnon, J-P. Barthe, B. Bats, I. Boucharbat, C. Bourbon, J-P. Capot, C. Cazanave, J-F. Chataigné, C. Colomes, A. Gallet, R. Gasquet, F. Lacaze, F. Lafon-Puyo, D. Lagarrigue, J-B. Larzabal, A. Luquet, C. Marienval, S. Mouret, J-P. Peressotti, F. Pique, G. Poeydomenge, C. Prat, P. Riviere, B. Sanchez, A-M. Thalès

Excusés : G. Dorgans, G. Lagardelle, M. Loudet, J-C. Piron, B. Plano

Votants : 26
Pour : 26
Contre : 00
Abstention : 00

Objet : Budget Supplémentaire 2011

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5212-16,

Vu l'arrêté préfectoral N°2007-313-5 en date du 9-11-2007 portant création du syndicat mixte départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 2 portant affectation des résultats du CA 2010,

Vu la comptabilité publique M14.

EXPOSE DES MOTIFS

Mr le Président donne lecture du budget supplémentaire qui :

- s'équilibre en section d'Investissement à 1 817 585 €
- s'écrit en section de fonctionnement à : 2 739 348 €.

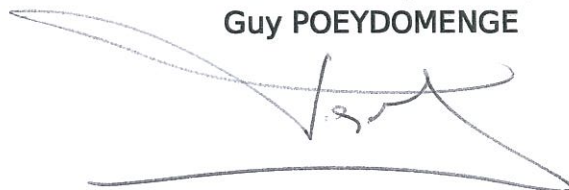
L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,

3 1 0 3 9
1 2 0 0 5
DÉCIDE,

Article 1 : d'adopter le budget supplémentaire tel que présenté.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le Premier Vice Président, Maurice Loudet, à procéder à l'exécution de cette délibération.

Le Président,
Guy POEYDOMENGE



Comité Syndical du 17-03-2011 Délibération N°05

Date de la convocation : 08 mars 2011
Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : J. Abadie, J. Argagnon, J-P. Barthe, B. Bats, I. Boucharbat, C. Bourbon, J-P. Capot, C. Cazanave, J-F. Chataigné, C. Colomes, A. Gallet, R. Gasquet, F. Lacaze, F. Lafon-Puyo, D. Lagarrigue, J-B. Larzabal, A. Luquet, C. Marienval, S. Mouret, J-P. Peressotti, F. Pique, G. Poeydomenge, C. Prat, P. Riviere, B. Sanchez, A-M. Thalès

Excusés : G. Dorgans, G. Lagardelle, M. Loudet, J-C. Piron, B. Plano

Votants : 26
Pour : 26
Contre : 00
Abstention : 00

Objet : Désignation d'un membre titulaire à la CAO

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5212-16,

Vu la délibération portant composition de la commission d'appel d'offre

EXPOSE DES MOTIFS

Mr le Président rappelle que Mr Bareille, délégué du SIRTOM de Luz, siégeait en tant que membre titulaire à la commission d'appel d'offre. Suite à la création de la communauté de communes du Pays Toy et à son exercice de la compétence élimination, Mr Jean-Frédéric Chataigné a été désigné comme délégué au SMTD 65 en lieu et place de Mr Bareille.

Mr le Président propose donc de nommer Mr Jean-Frédéric Chataigné en tant que membre titulaire à la commission d'appel d'offre.

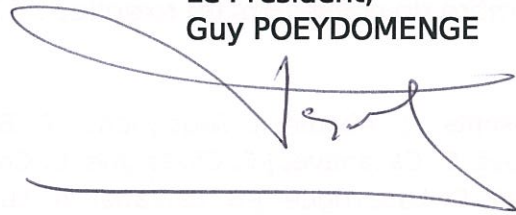
L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,

31039
110082
28 DECIDE, 2014

Article 1 : de désigner Mr Jean-Frédéric Chataigné en tant que membre titulaire à la commission d'appel d'offre.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le Premier Vice Président, Maurice Loudet, à procéder à l'exécution de cette délibération.

Le Président,
Guy POEYDOMENGE



Comité Syndical du 17-03-2011 Délibération N°06

Date de la convocation : 08 mars 2011
Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : J. Abadie, J. Argagnon, J-P. Barthe, B. Bats, I. Boucharbat, C. Bourbon, J-P. Capot, C. Cazanave, J-F. Chataigné, C. Colomes, A. Gallet, R. Gasquet, F. Lacaze, F. Lafon-Puyo, D. Lagarrigue, J-B. Larzabal, A. Luquet, C. Marienval, S. Mouret, J-P. Peressotti, F. Pique, G. Poeydomenge, C. Prat, P. Riviere, B. Sanchez, A-M. Thalès

Excusés : G. Dorgans, G. Lagardelle, M. Loudet, J-C. Piron, B. Plano

Votants : 26
Pour : 25
Contre : 00
Abstention : 1

Objet : autorisation de signature de la convention d'adhésion au service de retraite du CDG 65

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5212-16,

EXPOSE DES MOTIFS

Mr le Président informe l'assemblée de la proposition de signature d'une convention triennale d'adhésion au service de retraite du CDG65. Mr le Président donne lecture de la convention transmise par le CDG. Il précise que le coût lié à cette prestation comprend une part fixe selon le nombre d'agents du syndicat (dans le cas présent 600€) et d'une part variable en fonction du dossier traité à la demande expresse du syndicat (40€ pour une simulation de retraite, 60€ pour un relevé individuel de situation, 100 € pour un dossier de clôture).

Mr le Président, précisant qu'il s'agit là d'une mission que ne peuvent exécuter les services du SMTD65, propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention proposée.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Comité syndical,

3103A
110082
28 7377

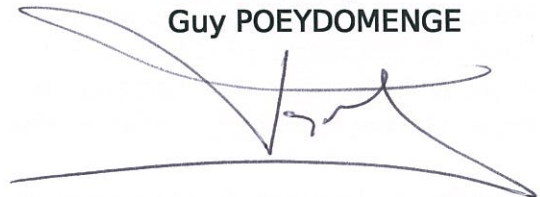
Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion au service retraite du CDG 65 pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le Premier Vice Président, Maurice Loudet, à procéder à l'exécution de cette délibération.

**Le Président,
Guy POEYDOMENGE**



Syndicat Mixte de Traitement des Déchets

30, avenue Saint-Exupéry - 65000 Tarbes
tél. 05 62 38 44 90 - 05 62 98 99 36
fax : 05 62 38 16 91 - www.smt65.fr